

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-451

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118883-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2026-451

**Commune de Saint-Médard en Jalles - Développement de la gestion de parcelles communales par écopâturage - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention
- Décision- Autorisation**

Madame Catherine FABRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux engagements pris en matière de Transition Écologique, la Commune de Saint-Médard-en-Jalles lance un projet d'entretien différencié de certaines parcelles naturelles en évitant l'utilisation d'engins mécaniques. A ce titre, elle désire maintenir l'éco-pâturage sur le territoire communal.

La participation financière est octroyée pour accompagner la commune à développer l'éco-pâturage avec l'aide de l'association du Conservatoire des Races d'Aquitaine.

1.LE CONTEXTE

La Ville a mis en place un partenariat avec le Conservatoire des races d'Aquitaine, association créée en 1991, qui travaille en synergie avec les acteurs professionnels, institutionnels, scientifiques et associatifs pour garantir une gestion pérenne de la biodiversité des animaux d'élevage afin que ces ressources restent disponibles pour les générations futures.

Les parcelles objet du partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine pour cette année 2026 sont composées majoritairement de prairies. Elles sont comprises dans plusieurs zonages réglementaires ou non, à importance environnementale :

- Natura 2000 « Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines »
- ZNIEFF de type 2 « Réseau hydrographique de la jalle, du camp de souge à la Garonne et du marais de Bruges »
- OAIM Parc des Jalles : Porte d'entrée de Gajac, concernée par un projet de restauration paysagère et environnementale.
- ZNIEFF de type 1 « Le Thil : vallée et coteaux de la jalle de Saint-Médard ».

2.Développement de l'écopâturage sur le territoire communal en 2026.

La Mairie de Saint-Médard développe l'éco-pâturage sur 3 sites :

- services techniques : 0,5 hectare
- EHPAD : 1,75 hectares
- magnocariçaie : 1,7 hectares

Le projet d'éco-pâturage a été délibéré à l'unanimité le 29 mars 2023 par le conseil municipal et a débuté sur une parcelle test le 10 juin 2023.

Il est important de noter que l'éco-pâturage présente de nombreux bienfaits d'ordre environnemental, social mais aussi financier:

- pas d'utilisation d'engins motorisés,

- renforcement de la fertilisation avec les déjections,
- valorisation patrimoine vivant.
- réduction pénibilité du travail d'entretien,
- lieu de rencontre et atout pédagogique pour les centres de loisirs et maisons France autonomie.
- coût inférieur à l'entretien mécanisé,
- entretien efficace de zones difficiles d'accès.

Tous ces bénéfices répondent aux engagements et objectifs du projet Parc des Jalles porté par Bordeaux Métropole : préservation de l'eau et la qualité et diversité des milieux naturels, concilier activité humaines et zone inondable, sensibiliser le public et valoriser le patrimoine naturel.

La demande de subvention dans le cadre du CODEV 6 concerne le renouvellement annuel de la signature de la convention avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine ainsi qu'une rencontre pédagogique avec le troupeau pour les familles et les agents des espaces verts.

3.LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget prévisionnel total dédié à l'éco pâturage a été évalué à 2 000,00 € HT (annexe n°1).

Conformément au règlement nature, agriculture et alimentation, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. La commune sollicité Bordeaux Métropole à hauteur de **1 000,00 € HT**.

BUDGET GLOBAL PREVISIONNEL 2026 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Renouvellement de convention gestion d'écopâturage et visite pédagogique	2 000,00	Commune de Saint-Médard en Jalles	1 000,00
		Bordeaux Métropole	1 000,00
TOTAL GENERAL HT	2000,00		2 000,00

4.MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le fonds de concours proposé pour cette étude par Bordeaux Métropole à la Commune de Saint-Médard en Jalles pour l'année 2026 s'élève donc à **1 000 € HT**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027.

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles du 6 décembre 2023, approuvant le contrat de codéveloppement n°6 2023-2027 entre Bordeaux Métropole et la Commune de Saint-Médard en Jalles.

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole.

VU le dossier de demande d'aide du 7 avril 2026 présenté par la Commune de Saint-Médard en Jalles.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Saint-Médard en Jalles, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville (fiche du contrat de codéveloppement 6 n° C060378),

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif au développement de l'éco pâturage d'un montant de **1 000 € HT** à la commune de Saint-Médard en Jalles,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Saint-Médard en Jalles la convention précisant les modalités du règlement de cette participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération,

Article 3 : d'imputer le fonds de concours pour le développement de l'éco pâturage sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 1412, fonction 76.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--